

Comment les Bretons ont été bai... par leurs chers voisins : les français, en 1487.

Chers Bretons, la république des droits de l'homme vous-a-t-elle appris cela dans vos écoles ?

I - LA HUNE ET HINDIVISIBLE : CHARLES VIII ET L'ANNEXION DE LA BRETAGNE : COMMENT LA BRETAGNE A ETE ENVAHIE ET DETRUITTE (1487 - 1491).

L'école des droits de l'homme a-t-elle enseigné ces horreurs aux Bretons. ????????? La guerre d'invasion et de conquête de la Bretagne, d'une cruauté effroyable, va durer plus de quatre années.

L'incroyable prétexte de l'invasion de la Bretagne est clairement exposé dans la lettre que nous avons citée dans notre article précédent : le duc de Bretagne François II, père de la princesse Anne de Bretagne, héritière du trône, lequel, en tout, en 1487, a agi en chevalier en donnant asile à quelques seigneurs français « les rebelles et désobéissants sujets du roi », fuyant la haine de la « régente » Anne de Beaujeu, est accusé de faire la guerre à la France (La Trémoille, Page 223). Ces seigneurs sont au nombre de quatre : Louis d'Orléans (le futur Louis XII), le prince d'Orange, les comtes de Dunois et de Comminges. Accompagnés de quelques hommes, ayant tout laissé dans le royaume de France, et privés par décision royale de tous leurs biens, ils ne disposent d'*aucune force armée offensive*. Au mois de mai de l'année 1487, dix mille soldats français, bientôt quinze mille, ont franchi les frontières bretonnes, ont tout détruit sur leur passage, et ont osé

assiéger le Duc François II dans Nantes, sa capitale. Les Nantais, bretons émérites, ont fait fuir les Français, qui ont débandé au début du mois d'août 1487. Dès le préambule de la lettre de Charles VIII, le duc de Bretagne, qui est victime de cette invasion insensée, est accusé d'être le responsable et l'auteur de la guerre :

"Pour résister aux entreprises que le duc de Bretagne et autres seigneurs de notre sang, nos rebelles et désobéissants sujets, qui s'efforcent de faire chaque jour et de nous mener en guerre, nous avons envoyé dans les marches du duc de Bretagne, une partie de notre armée, afin d'y résister et d'y pourvoir ».

Le roi, donc, prétendûment attaqué par la Bretagne, se croit autorisé à y déverser son armée ! On est en plein délire : d'un côté, la France, le pays le plus vaste d'Europe, qui n'est pas loin d'atteindre 400000 klm carrés, et qui possède des ressources fiscales - un budget colossal de 5 millions de livres - une armée qui atteindra 40 000 soldats en 1491. De l'autre : la petite Bretagne : 35 000 klm carrés, un budget de 500000 livres, une armée de quelques milliers d'hommes, et mal équipée : en tout, un pays dix fois plus faible que le royaume de France ! Et l'on prétend, du côté de l'envahisseur, que ce petit pays pacifique a attaqué le monstre français !

La France accuse le duc d'avoir refusé toute tentative de paix, et d'avoir refusé de renvoyer en France les seigneurs révoltés contre lui, et qui ont trouvé asile à Nantes :

: « Le roi a fait sommer le Duc plusieurs fois de lui rendre tous ses sujets rebelles et désobéissants étant en sa Duché, dont il a toujours été refusant » (La Trémoille, Correspondance, page 244).

C'est faux, ces mensonges sont particulièrement grossiers : la Bretagne a été envahie par les armées françaises au mois de mai de l'année précédente ; en accord avec les seigneurs auxquels il avait donné asile,

le duc et son conseil, à la fin de l'année 1487, a donné son accord pour qu'ils puissent retourner chez eux, sous une condition : la France étant seule coupable de l'invasion, ayant violé les engagements jurés par elle, elle doit s'engager à leur permettre, une fois arrivés dans le royaume, de recouvrer leurs biens et leurs fonctions, moyennant quoi les armées françaises devront se retirer de Bretagne. La double ambassade bretonne de décembre 1487 envoyée à Pont-de-l'Arche, en Normandie, où se trouve le roi avec sa sœur Anne de Beaujeu, qui proposait aux Français cette solution, seule raisonnable, s'est faite avec l'accord du duc, de son conseil, et des seigneurs français, qui souhaitent quitter leur exil breton de Nantes, et rentrer chez eux.

Depuis de longues années, le duc n'a cessé d'afficher son pacifisme. Avec sa modeste armée, il n'a évidemment ni l'envie, ni les moyens de flanquer la punition qu'ils méritent aux barbares d'en face.

Les Français ont refusé la paix. Le but de la guerre est très clairement énoncé, cette fois sans aucun détour, puisqu'il s'agit d'un document secret, qui n'a été divulgué que quatre siècles après les événements. Il n'est plus question, comme on l'a soutenu alors du côté français, depuis le début des hostilités, de s'emparer des seigneurs français qui se sont réfugiés en Bretagne, et de les extraditer en France, ni de « *faire une bonne paix* », comme

le prétend Charles VIII, mais bien de faire la conquête du duché, et sa **réduction**. Ce mot de « réduction », très violent, va être utilisé par le pays envahisseur dans plusieurs lettres - et pas seulement l'acte de nomination de Louis de la Trémoille en qualité de lieutenant général, de chef des armées françaises - est particulièrement éclairant pour l'historien. Ce document énumère, pour la première fois, d'une manière complète et par écrit, Les moyens à mettre en œuvre pour s'emparer de la Bretagne, la détermination féroce de la France de la mener à son terme, par tous les moyens : Le roi donne pleins pouvoirs et autorité à son lieutenant général :

- « *pour faire marcher notre armée dans les lieux, les villes, les places, les châteaux, comme il sera nécessaire pour notre service*

- « *pour réduire et mettre en notre obéissance, par tous les moyens possibles, toutes les villes, les places, les châteaux qui nous désobéiront* ;

- « *pour les faire sommer de se rendre et de se mettre sous notre obéissance, - « pour les assiéger, composer et prendre à merci ;*

- « *pour faire abattre et démolir les villes, les places et les châteaux qui seront nécessaires, et qui pourraient nous nuire....*

J'ai publié ce document, qui contient toutes les clés de l'entreprise des Français, à plusieurs reprises, car il est le plus important de toute cette abominable affaire. *Aucune réaction du côté de notre chère « Université » !* La cruauté de ce programme de destruction et d'anéantissement de la Bretagne par la France, est quasi invraisemblable, même à cette époque. C'est de la barbarie à l'état pur. Le droit de la guerre du temps est imprégné de principes chrétiens de justice. Le roi Charles VIII, qui se dit prince catholique, est le cousin d'Anne de Bretagne ; avec ses immenses armées, il se propose de s'emparer - c'est-à-dire de voler - des États qui ne lui appartiennent pas, alors que son seul devoir est de les protéger. Cinq siècles plus tard, on suffoque d'indignation que la France - le futur pays auto-proclamé des droits de l'homme, n'ait laissé aux Bretons aucun autre choix que de se rendre, ou de mourir ... Plus important encore, le texte affiche d'une manière grossière les mensonges et l'hypocrisie sur lesquels la France va s'appuyer tout au long de cette guerre pour tenter de justifier **son entreprise criminelle**, conduite en permanence en violation du droit international du temps, et des lois morales du règlement des conflits et des contentieux entre États. Ce document exceptionnel, - dont les Bretons de l'époque n'ont évidemment pas connaissance - car il est secret et interne au gouvernement français -, est particulièrement précieux pour l'historien. Il est un démenti formel des « *dysertations hystoriques* » des quelques universitaires bretons, qui s'efforcent de trouver des justifications à cette guerre, en prétendant qu'elle est

motivée par le fait que le roi de France est chez lui en Bretagne. Il confirme, d'une manière irréfutable, que la France, de 1487 à 1491, a bien l'intention de conquérir la Bretagne, et d'y mettre les moyens, tous les moyens les plus drastiques.

Ce texte a été publié en 1875 par un lointain descendant de Louis de la Trémoille. Personne, dans notre chère « université », ne s'en est servi. L'hypocrisie des Français est absolue. Ils ne vont désormais cesser de rejeter la responsabilité de la guerre sur les Bretons, qui ne cesseront, eux, de rechercher et de demander la paix jusqu'en 1491. Le programme de conquête militaire fixé par cette lettre inique sera mené à son terme. La guerre va être poursuivie dans des conditions de cruauté et d'inhumanité atroces. La Bretagne, comme nous allons le voir dans les chapitres qui suivent, va en effet être réduite à un tas de ruines et de cendres.

Cet argumentaire pitoyable est exceptionnel : il est l'aveu du criminel avant de commettre son crime, signé de sa main, et fondé sur des moyens qui ne sont autres que des mensonges : des procédés exceptionnellement français, que nous subissons depuis cinq siècles. Cette misérable argumentation va s'enrichir, avant la fin de cette année 1488, d'un troisième « volant », stupéfiant : Charles VIII – et sa sœur encore et toujours – va prétendre avoir « des droits » sur la Principauté souveraine de Bretagne. Un peu plus tard, il se prétendra légitime propriétaire du duché, sa cousine Anne de Bretagne n'étant, en somme, *qu'une usurpatrice*, sommée par lui de ne plus porter son titre de duchesse, mais de se justifier d'occuper le trône breton ! Cette comédie va être répétée par le roi de France, transformé en voleur des États d'autrui, jusqu'au mariage forcé de la duchesse en décembre 1491, ce que nous allons détailler par des preuves irréfutables.

II - Les termes de cette lettre sont si impératifs, si violents, si contraires au droit, que tout ce que pourront alléguer les Français, pendant les quatre années de guerre qui vont suivre, qui, jouant au chat et à la souris avec les Bretons et avec leurs alliés, vont prétendre, répétant sans cesse leurs mensonges, chaque année qui passe, qu'il ne leur est plus

possible de mentir aujourd'hui, sur le pourquoi et le comment de l'invasion et de la destruction de la Bretagne. Ce document et tout ceux qui vont suivre démasquent définitivement les Français devant l'histoire : sans aucune raison, sans aucun scrupule, alors qu'ils sont des envahisseurs violents, ils vont toujours avoir l'audace de prétendre pendant plusieurs années encore, jusqu'en 1491, qu'ils recherchent la paix, et qu'ils agissent pour l'obtenir. Ce n'est pas seulement une « réduction » qu'ils vont obtenir, mais une totale destruction du pays.

Retombée collatérale de notre texte : les hystoryens « bretons » négationnistes, ignares et menteurs, qui prétendent encore que le roi Charles VIII a simplement mené en Bretagne, une « opération de police » interne à son royaume, parce que, disent-ils, la Bretagne est « vassale » de la France, vont devoir rentrer dans leur trou, cette fois d'une manière définitive. Honte à ceux qui, pendant quarante ans, ont fait obstacle, de toutes les manières, y compris par les injures, à mes recherches. Ce texte est adressé à une centaine de "Bretons" de toutes origines, dont messieurs Grosvalet et Bolo. Ce qu'ils peuvent faire, maintenant que la vérité historique est établie, est ACCABLANT. Le spectacle de la lâcheté est toujours répugnant.

Vous êtes obligés de me croire, car je ne mens jamais.

En 1953, élève au lycée de Pont l'Abbé, la seule version que notre professeur d'histoire nous a fournie sur cette affaire, tient en ses deux phrases :

« En ce temps là, Anne de Bretagne tomba amoureuse du roi de France ; elle l'épousa, et apporta la Bretagne en dot à la France ».

Et ce fut tout ce que nous a appris la France des Droits de l'homme sur l'histoire de Bretagne !

On sait de quelle manière Reynald Secher fut traîné dans le boue par les "hystoryens" communistes lorsqu'il révéla au monde, dans sa thèse soutenue en Sorbonne en 1985, les horreurs commises par les armées françaises en Vendée et en Bretagne en 1793 et en 1794. Ici, c'est encore pire : ce sont des Bretons qui agissent contre leur peuple, alors qu'ils ont toutes les preuves en mains, depuis des années.

LOUIS MELENNEC

(Extraits résumés de l'ouvrage « Anne de Bretagne et l'ignoble guerre d'invasion »)